

Programme d'appui salarial pour stage postdoctoral 2025 – Concours 1

Objectif :

Soutenir le développement du Cirris en offrant aux membres chercheurs réguliers et chercheuses régulières un appui salarial destiné aux personnes stagiaires postdoctorales dont le dossier est de grande qualité et dont la recherche est en lien avec les objectifs stratégiques du Centre et la mission du Cirris.

Informations :

1. Ce programme est un partenariat entre le Cirris et le membre chercheur ou membre chercheuse qui dirige les travaux de la personne stagiaire postdoctorale. Le membre chercheur ou membre chercheuse doit s'engager à fournir une contribution équivalente pour la même période sous forme de salaire (en incluant les avantages sociaux et charges sociales). Les appuis salariaux sont octroyés pour une période de 12 mois et sont non renouvelables.
2. Le montant de l'appui salarial du Cirris correspond à la moitié du coût du contrat de travail incluant avantages sociaux et charges sociales, selon les règles en vigueur à l'Université Laval, à laquelle le Cirris est affilié (montant correspondant au barème minimum).
3. Si une offre de bourse est faite par un organisme externe à la personne récipiendaire d'une bourse de ce programme (pour la même période en totalité ou en partie), celle-ci est tenue de l'accepter et d'en aviser la direction du Cirris immédiatement, en fournissant la preuve de l'obtention de la bourse. Le cumul des montants et la période de chevauchement entre les bourses et appuis salariaux seront tenus en compte. Une décision sera ensuite rendue par la direction du Cirris.
4. Les dossiers des personnes stagiaires postdoctorales qui débutent leur programme seront priorisés.
5. Le projet de la personne stagiaire doit être en lien direct avec la mission du Cirris, et la personne stagiaire doit travailler physiquement dans les locaux du Cirris ou de l'Université d'accueil.

Éligibilité :

1. Le programme est ouvert à toute personne stagiaire dont la direction principale est assurée par un membre chercheur régulier ou une membre chercheuse régulière du Cirris.
2. Les titulaires d'un octroi doivent effectuer leur formation en recherche au lieu physique du milieu d'accueil. La formation à distance n'est pas autorisée.
3. Un membre chercheur ou une membre chercheuse ne peut pas avoir deux stagiaires postdoctoraux financés de façon simultanée via ce programme. Cependant, un membre chercheur ou une membre chercheuse peut tout de même soumettre une demande à ce programme (afin de planifier le financement éventuel d'un nouveau ou d'une nouvelle stagiaire) même s'il ou elle supervise déjà une personne stagiaire financée via ce programme.
4. La personne stagiaire doit être détentrice, au moment du début de l'appui salarial qui fait l'objet de ce programme, d'un diplôme de doctorat (Ph.D.) d'une université autre que l'Université Laval, et ce, **depuis moins de deux ans** (en soustrayant les interruptions admissibles tel qu'un congé

parental ou pour raison de maladie).

5. La personne stagiaire doit débuter son stage au plus tard le 31 janvier 2026, et doit être inscrite dans son université d'accueil en tant que stagiaire postdoctorale.

Exigences :

Afin que le dossier soit examiné par le Conseil de recherche, le chercheur ou la chercheuse doit soumettre une version électronique sous forme d'**un seul fichier PDF** comprenant les documents suivants :

- i. Le **formulaire** dûment complété;
- ii. Le **curriculum vitae** complet et à jour de la personne stagiaire;
- iii. Les **attentes en matière de formation**, comprenant les éléments suivants :
 - Comment l'expérience antérieure contribuera-t-elle au travail postdoctoral?
 - Quels sont les objectifs de carrière du stagiaire?
 - Comment la formation envisagée favorisera-t-elle l'atteinte de ces objectifs?
 - Rationnel du choix du milieu de formation (7000 caractères, espaces compris).
- iv. Le **résumé du projet de recherche** de la personne stagiaire, incluant son rôle dans le projet (maximum de 3 500 caractères, espaces compris) et incluant les références;
- v. Une **lettre de référence** d'une personne ayant dirigé les travaux du stagiaire (p.ex. personne ayant dirigé les travaux au doctorat).

Pour soumettre une candidature :

Les candidatures doivent être expédiées par courriel à cirris.administration.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca **en un seul document PDF** au plus tard le **5 mai 2025 à 9h00**. Un accusé de réception vous sera retourné.

L'amélioration de l'équité, de la diversité et de l'inclusion au sein de la société sont au cœur de la mission du Cirris. Notre centre croit fermement que la diversité est une source de richesse qui stimule la créativité et l'innovation. Par conséquent, le Cirris encourage vivement les personnes provenant de groupes sous-représentés en recherche à déposer leur candidature, notamment les personnes en situation de handicap.